



# MINISTÈRE CHARGÉ DES TRANSPORTS

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Le ministre

Réf : MCT/2025-02/6155

Paris, le 13 février 2025

Monsieur Vincent DESCOEUR  
Député du Cantal  
Assemblée nationale  
126 rue de l'Université  
75355 PARIS SP 07

Monsieur le Député, *Cantal Vivecoul*

Vous avez souhaité appeler mon attention sur l'évolution de la fréquence des rotations du train de nuit entre Aurillac et Paris.

Je tenais à vous en remercier et à vous assurer que j'avais pris connaissance de votre correspondance avec toute l'attention qu'elle mérite.

L'Etat étant autorité organisatrice des trains d'équilibre des territoires, j'ai demandé à SNCF Intercités de faire évoluer la liaison ferroviaire nocturne Paris-Aurillac. Ainsi, j'ai l'honneur de vous informer que cette desserte, qui ne compte actuellement que deux circulations hebdomadaires hors vacances scolaires, deviendra quotidienne à partir du 4 juillet 2025.

Cette évolution majeure, qui concrétise l'engagement pris par le Premier ministre Jean Castex en 2022, représente une avancée significative dans le désenclavement ferroviaire du Cantal. Elle permettra de dépasser les limitations actuelles du service, aujourd'hui restreint aux nuits du vendredi au samedi et du dimanche au lundi, avec une extension aux périodes de vacances scolaires des zones A et C.

La date du 4 juillet a été retenue car elle correspond au lancement de la période estivale dans le calendrier ferroviaire. Ce choix permettra d'optimiser la mise en place du service dans les meilleures conditions de sécurité et d'efficacité, notamment en ce qui concerne l'élaboration des documents d'exploitation et l'organisation des roulements du personnel.

Je vous informe toutefois que des travaux d'infrastructure seront nécessaires sur les axes Paris-Brive et Brive-Aurillac, comme ce fut le cas l'année dernière. Ces interventions, essentielles pour garantir la pérennité et la qualité du service, nécessiteront ponctuellement la mise en place de services routiers de substitution. Nous veillerons à ce que la programmation de ces travaux minimise les perturbations pour les voyageurs.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Député, l'expression de ma considération distinguée.

*Très Amicalement*

*Philippe*

Philippe TABAROT

